



Toulouse, 18/09/2012

Communiqué de presse

La stratégie de Luc Vigneron est affaiblie mais les salariés de Thales Services restent sous le coup d'une cession

Vendredi 14 septembre, M. Luc Vigneron, PDG du Groupe Thales annonçait qu'il renonçait à son projet de cession de la radiologie,. Il y a moins d'un an après avoir annoncé en grande pompe sur le site de Valence le rapprochement THALES/SAFRAN, un communiqué similaire signait le renoncement à ce rapprochement.

La stratégie de M. Luc Vigneron est depuis un an faite de reculades qui montre bien l'inconsistance des projets annoncés et défendus dans la presse.

Les 550 salariés de Thales Services qui vont voir leurs contrats transférés dans les prochains jours et qui dénoncent depuis un an, l'incohérence du projet de cession de leur activité, sont sous le choc.

Alors que la stratégie de cession de 10% des activités de THALES semble avoir du plomb dans l'aile, la cession d'une partie des activités informatiques reste d'actualité et pourrait être effective très rapidement.

C'est l'incompréhension chez les salariés de la filiale informatique de THALES fortement fragilisée par cette cession et le manque d'écoute tant par la Direction que par les différents Ministères contactés, notamment celui du redressement productif de M. Montebourg, qui génère un niveau de stress inédit.

Comment croire que ce gouvernement cherche à sauver l'emploi quand l'état actionnaire à 27% n'agit pas contre l'émiettement de l'informatique du groupe et permet son démantèlement ?

Cette situation est très préjudiciable pour la santé des salariés, l'inaction du gouvernement et les méthodes brutales des directions de THALES et GFI (repreneur de l'activité BUS) ont des conséquences dramatiques sur la santé des salariés.

La décision de justice rendue le 14 septembre, niant la demande d'informations complémentaires demandée par le Comité d'Entreprise, n'adoucit pas une situation déjà rendue très difficile.

Les salariés de la filiale informatique éprouvent le sentiment d'être des salariés de seconde zone qui ne peuvent, ni revendiquer leurs droits en justice, ni espérer un traitement sérieux de leurs demandes par les différents ministères.

Les risques et les responsabilités sont connus, il faut rapidement prendre des mesures pour apaiser des salariés révoltés.

Contacts

CGT	:	Athéna Lartigue	(05 61 19 44 53 ou 06 84 18 44 73)
CFDT	:	Philippe Chrétien	(05 61 19 78 27 ou 06 16 76 43 68)
CFE-CGC	:	Jean-Michel Décatoire	(05 62 88 75 21 ou 06 86 26 79 02)